

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE GROSNE ET GUYE**

66 Grande rue
71460 CORMATIN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le mardi deux juin à 14 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Claude Beun à CORMATIN, sur convocation de M. BORDET Jean-François.

Etaient présents les délégués suivants (35 membres) :

NOM	Prénom	COMMUNE
LOGEROT	Virginie	AMEUGNY
PROFIT	Claire	AMEUGNY
PERRUCHOT DE LA BUSSIERE	Raphaël	BISSY SOUS UXELLES
BORDET	Patrick	BLANOT
MAILLOT	Michel	BLANOT
ROBIN	Yves	BONNAY – SAINT-YTHAIRE
LIEVRE	Corinne	BONNAY – SAINT-YTHAIRE
GRESSARD	Jean-Pierre	BRAY
CHAMBARD	Marcel	BRESSE SUR GROSNE
BOURSET	Gilles	BRESSE SUR GROSNE
AVONTURE	Françoise	BURNAND
CHARLES DE LA BROUSSE	Philippe	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES
DEFOURNÉ	Frédéric	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES
AUCLAIR	Chantal	CHAPAIZE
AUCLAIR	André	CHAPAIZE
CLAUDE	Jocelyn	CHISSEY-LES-MACON
SAUZET	Lucile	CHISSEY-LES-MACON
BORDET	Jean-François	CORMATIN
POULACHON	Gérard	CORMATIN
MONTEL	Marcel	CORTEVAIX
ALLEX	Ghislaine	CORTEVAIX
BOUILLER	Colette	CORTAMBERT
LITAUDON	Rémi	CUTIL-SOUS-BURNAND
SAULNIER	Laure	CUTIL-SOUS-BURNAND
BILLET	Serge	DONZY-LE-PERTUIS
LOUVEL	Caroline	DONZY-LE-PERTUIS
BRISSE	Jacques	MALAY
BOUILLON	Pierre	MALAY

NOM	Prénom	COMMUNE
GRECK	Lionel	MASSILLY
AVENAS	Pierre	SAINT-HURUGE
BRETHENET	Michaël	SANTILLY
HERBAYS	Séverine	SANTILLY
PELLETIER	Jean-François	SAVIGNY SUR GROSNE
BOURGOIN	Luc	TAIZE
GOSSET	Jean-Baptiste	TAIZE

Procurations (3 pouvoirs) :

NOM et Prénom	COMMUNE		NOM et Prénom	COMMUNE
SARTORI Philippe	CORTAMBERT	Donne pouvoir à	BOUILLER Colette	CORTAMBERT
BADEY Christelle	MASSILLY	Donne pouvoir à	GRECK Lionel	MASSILLY
GOUYON Jean-Baptiste	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	Donne pouvoir à	CLAUDE Jocelyn	CHISSEY-LES-MACON

Absents (5 membres) :

NOM	Prénom	COMMUNE
SCHIETSE	Jean-Claude	BISSY-SOUS-UXELLES
FOREST	Nicolas	BRAY
BLANCHARD	Lionel	BURNAND
AUBERT	Andréa	CORTEVAIX
KUENTZ	Emmanuel	DONZY-LE-PERTUIS
ZECCHINI	Théo	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
MONCHANIN	Jean-Christophe	SAINT-HURUGE
FAUQUEUR	Grégory	SAVIGNY-SUR-GROSNE

Assistaient en outre à la séance :

- TIRAND Emilie : Secrétaire du S.I.E.G.G.
- LAMBLING Paul : SUEZ Eaux France
- RIGAUD Valentine : Maître d'œuvre NALDEO

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HERBAYS Séverine, déléguée de la commune de Santilly, à l'unanimité, est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Président donne lecture à l'assemblée du courrier des délégués de la commune de Bonnay-Saint-Ythaire adressé au SIEGG en date du 24 avril 2026 concernant leurs remarques à la suite de l'assemblée générale du 17 avril 2026. Monsieur le président donne une réponse à ce courrier.

Un point est fait concernant la possibilité de modifier les statuts du syndicat et de mettre en place un règlement intérieur. Monsieur le Président précise que le syndicat a pris contact avec un avocat pour que ces documents soit conforme à la réglementation en vigueur.

1. Approbation et vote du Compte Financier unique 2025

M. le Président du SIEGG, présente le compte financier unique 2025 comme suit :

Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	: 37
Contre	: 0
Abstention	0

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	1 217 666.83 €	1 660 884.31 €
Réalisé	349 207.83 €	828 338.76 €
Reste à réaliser	0.00 €	582 149.90 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	1 217 666.83 €	1 660 884.31 €
Réalisé (dont excédent reporté)	1 287 491.43 €	986 935.31 €
Reste à réaliser	0.00 €	11 319.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	938 283.60 €	158 596.55 €
Déficit	-	-

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 158 596.55 €

Fonctionnement : 938 283.60 €

Résultat global : 1 096 880.15 €

Le Président fait procéder au vote. Le compte financier unique 2025 est adopté avec 37 voix pour.

2. Modalités de dépôts des listes concernant l'élection des représentants à la commission d'ouverture des plis et à la commission d'appel d'offre

Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	: 38
Contre	: 0
Abstention	0

M. le Président explique aux délégués que le mode d'élection et la composition de ces deux commissions sont identiques.

Pour mémoire, la CAO choisit les titulaires des marchés publics supérieurs au seuil des procédures formalisées. La Commission d'ouverture des plis intervient en trois phases : elle est chargée d'ouvrir les plis, de rendre un avis sur les candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Tout projet d'avenant à un marché public supérieur au seuil des procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% leur est également soumis pour avis.

Ces commissions sont composées :

- Du Président ou son représentant, Président de la Commission,
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel ; il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Peuvent également participer, avec voix consultative :

- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence,
- Des personnalités et un ou plusieurs agents de la collectivité, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Après en avoir délibéré, la Conseil Syndical, fixe, en vue de procéder à l'élections des membres de ces commissions, les règles suivantes :

- Dépôt des listes de candidatures auprès du Président,
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a des sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants,
- Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste.

3. Présentation des différents partenaires du Syndicat

- Société NALDEO représentée par Mme RIGAUD Valentine, Assistante à Maîtrise d'Œuvre de travaux :

Mme RIGAUD explique que son rôle est d'assister le syndicat dans la conduite des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'être l'intermédiaire entre le syndicat et l'entreprise POTAIN TP qui réalise les travaux. Ces derniers suivent un schéma directeur établis en 2023.

Elle présente également les travaux terminés ou toujours en cours de l'année 2025 et les travaux à venir sur l'année 2026.

Elle donne des précisions concernant le futur contrat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et explique le rôle des Agences de l'Eau.

- Société SUEZ Eau France représenté par M. LAMBLING Paul, Adjoint à la Directrice d'Agence Saône et Loire Jura :

M. LAMBLING présente le contrat de délégation de service public (DSP) signé en 2023 avec le syndicat à la suite d'un appel d'offre. Il explique que le rôle principal de SUEZ est la production et la distribution d'eau potable

Il présente les deux sources principales du SIEGG qui sont la source de Montvallet et la source du Pont d'Epinet.

Il précise que les équipes de SUEZ sont en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et que des autocontrôles sur la qualité de l'eau sont réalisés régulièrement.

4. Questions diverses

- M. le Président demande à M. LAMBLING de SUEZ si une visite des installations est possible en septembre prochain.
- Concernant la mise en place d'une commission communication au sein du SIEGG, M. le Président demande à ce que les membres soit répartis sur l'ensemble des communes du syndicat. Pas plus de 5 ou 6 membres. M. AVENAS Pierre, deuxième vice-président, souhaite que le futur site internet soit hébergé via la plateforme du GIP ARNIA dont le syndicat est membre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président demande à l'Assemblée si elle a des questions.

En l'absence de réponse, il informe les délégués que la prochaine assemblée générale au lieu courant du mois de septembre 2026.

Le Président lève la séance à 16h10.